

DELIBERATIONS

Du conseil d'administration

4 mai 2020



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/05/04-1

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 04/05/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation des compte-rendus du CA des 14 mars et 8 avril 2020

Le conseil approuve les compte-rendus des conseils d'administration des 14 mars et 8 avril 2020 joints en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/05/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE DE PUBLICATION : 26/05/2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/05/04-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 04/05/2020,
Sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu l'avis de vacance des fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence publié au Journal Officiel le 21 février 2020 ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : proposition de nomination aux fonctions de directeur de l'Institut d'études politiques

Après avoir pris connaissance de la candidature aux fonctions de directeur de l'Institut et avoir entendu le candidat, le conseil d'administration propose la nomination du candidat suivant :

- Monsieur Rostane MEHDI, Professeur des Universités de Classe Exceptionnelle

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 28

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 28 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/05/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE DE PUBLICATION : 26/05/2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/05/04-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 04/05/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;
Vu la délibération n°2016/04/02-17 relative à la création d'une commission consultative des marchés ;
Vu la délibération n°2017/12/16-5 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration et délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur ;
Vu la note de présentation et le rapport d'analyse des offres relatifs au marché de solution ToIP (téléphonie) ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Considérant l'impossibilité de réunir valablement la commission consultative des offres mise en place par la délibération n°2016/04/02-17 susvisée ;

DÉCIDE :

OBJET : Attribution du marché de solution ToIP (téléphonie) pour l'IEP (installation, maintenance et travaux d'extension)

Par dérogation à la consultation de la commission consultative des marchés prévue par la délibération n°2016/04/02-17 susvisée et en vertu de laquelle ladite commission émet, dès lors que le montant du marché est supérieur à 90 000 €, une proposition d'attributaire au regard de l'analyse des offres, le conseil d'administration, après consultation de la note de présentation et notamment du rapport d'analyse des offres du marché concerné :

- désigne l'entreprise ci-dessous attributaire du marché :

SAS Téléphonie Nouvelle et Terminaux (TNT)
155 rue de Lenche
ZI Les Paluds
13400 AUBAGNE
SIRET : 430 290 387 00025

- Autorise le directeur de l'IEP à signer le marché avec l'entreprise susmentionnée sous réserve de la production par l'entreprise des pièces obligatoires exigées au moment de l'attribution.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/05/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE DE PUBLICATION : 26/05/2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2020/05/04-4

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 04/05/2020,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu la délibération n°2016/04/02-17 relative à la création d'une commission consultative des marchés ;

Vu la délibération n°2017/12/16-5 relative à l'approbation des contrats, conventions et marchés par le conseil d'administration et délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Considérant que dans sa délibération n° n°2017/12/16-5 du 16 décembre 2017, le conseil d'administration de l'Institut a déterminé les catégories de contrats, conventions et marchés qui sont soumis à son approbation ; que cette approbation préalable, concernant les marchés publics, est requise pour les marchés hors PPI d'un montant supérieur à 50 000 € ; qu'en vertu de sa délibération n°2016/04/02-17 la commission consultative des marchés émet, dès lors que le montant du marché est supérieur à 90 000 €, une proposition d'attributaire au regard de l'analyse des offres ;

Considérant, au regard des délais, que le marché relatif à la fourniture et la livraison de livres d'un montant prévisionnel maximum de 135 000 € doit être signé sans attendre la prochaine séance du conseil d'administration prévue en octobre 2020; que la commission consultative des marchés ne peut actuellement se réunir valablement;

DÉCIDE :

OBJET : Attribution du marché de fourniture et livraison de livres

Par dérogation à la délégation de pouvoirs approuvée par délibération n°2017/12/16-5 ainsi qu'à la consultation de la commission consultative des marchés prévue par la délibération n°2016/04/02-17, le conseil d'administration autorise le directeur de l'Institut à signer le marché relatif à la fourniture et livraison de livres pour l'IEP avec l'attributaire pressenti à l'issue de l'analyse des offres.

Le Directeur rendra compte au prochain conseil d'administration de l'usage qu'il a fait de cette autorisation et notamment du choix de l'attributaire et du montant de son offre au regard du rapport d'analyse des offres.

Le conseil d'administration approuve, après avoir pris connaissance des caractéristiques et montant prévisionnel du marché concerné dans la note annexée à la présente délibération, l'autorisation donnée au directeur de l'Institut.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/05/2020

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE DE PUBLICATION : 26/05/2020